

## **Quand le ministère de l'Éducation nationale donnera-t-il des instructions claires pour les médecins de l'éducation nationale dans la lutte contre le COVID-19 ?**

*Dans son communiqué de presse du 18 mars, le SNMSU-UNSA Éducation demandait au ministère de l'Éducation nationale de se positionner rapidement afin de rendre opérationnelle la contribution des médecins de l'éducation nationale à la prise en charge en ville des patients présentant des signes de COVID-19. Nous attendions en particulier de notre tutelle qu'elle nous indique la forme que doit prendre notre participation à la gestion de cette crise sanitaire, les trois cadres réglementaires possibles étant la mise à disposition, la réserve sanitaire et la réquisition.*

*Le SNMSU-UNSA Éducation pense que le ministère doit avoir à cœur de permettre à ses médecins de participer à la lutte contre le COVID-19, tout en respectant leurs compétences et en leur donnant un cadre qui leur permette de s'impliquer de façon satisfaisante et sans courir de risques individuels et professionnels.*

*Comme cela est souvent le cas, en absence de consignes ministérielles claires, pour le moment, les rectorats font chacun à leur idée.*

*A leur décharge, les seules informations reçues par les rectorats sont que, dans l'attente d'un arrêté et d'une instruction ministériels, « les personnels de santé qui souhaiteraient dès à présent se mobiliser doivent le faire dans le cadre du bénévolat ou, le cas échéant, d'un contrat conclu avec l'établissement de santé concerné ».*

*Le SNMSU-UNSA Éducation estime que les médecins de l'éducation nationale qui se sont portés volontaires doivent bénéficier systématiquement d'une convention ou d'une lettre de mission entre la structure d'accueil et le rectorat. En effet, nous pensons que le cadre réglementaire le plus adapté pour les médecins de l'éducation nationale est celui de la mise à disposition.*

*Pour pallier le retard de notre administration à prendre une décision, la réquisition permettrait d'avoir rapidement un cadre rigoureux, mais, à ce jour, notre ministère n'a pas plus donné d'instructions en ce sens.*

*Dans ce contexte de crise sanitaire, l'attitude du ministère de l'Éducation nationale et des rectorats qui se désengagent de leurs responsabilités, est un frein évident à l'intervention des médecins. Cela n'est pas acceptable et soulève des difficultés pour notre exercice et notre responsabilité professionnelle.*

*Le SNMSU-UNSA Éducation réclame une nouvelle fois au ministère des instructions claires pour la mobilisation des médecins de l'éducation nationale, tant sur la forme que sur le fond, qui les accompagnent efficacement dans cette mission en période de crise épidémique.*

*Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation, le 25 mars 2020.*